



Aides financières à la création de places d'accueil extra-familial pour enfants : bilan après vingt et une années (état au 31 janvier 2024)

Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a 21 ans, 4'160 demandes ont été approuvées au total. Ainsi, la Confédération a soutenu avec un montant de 478 millions de francs la création de 76'562 nouvelles places d'accueil. 190 demandes sont encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre le soutien de 4'396 places d'accueil supplémentaires.

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants¹ concerne un programme d'impulsion. La Confédération encourage ainsi la création de nouvelles places d'accueil afin que les parents puissent mieux concilier famille et travail. Les organismes reçoivent des aides financières durant 3 ans au maximum pour la création de nouvelles places. Le programme d'impulsion était initialement limité à 8 ans, soit jusqu'en 2011. En raison d'un besoin important en places d'accueil supplémentaires, il a été prolongé trois fois de 4 ans et dernièrement en décembre 2022 une quatrième fois de 2 ans, soit jusqu'à fin 2024.

• Demandes approuvées

En 21 ans d'existence du programme d'impulsion, 4'160 demandes ont été approuvées. 2'348 demandes concernaient des structures d'accueil collectif de jour, 1'679 des structures d'accueil parascolaire, 130 des structures coordonnant l'accueil familial de jour et 3 des projets à caractère novateur. Principalement de nouvelles structures d'accueil collectif de jour et parascolaire ont été soutenues, mais également des institutions qui ont augmenté une offre d'accueil existante. Dans le domaine de l'accueil familial de jour, des mesures de formation et de perfectionnement ainsi que des projets de coordination et de professionnalisation de l'accueil ont été soutenus. De plus, 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne ont été soutenus.

Tableau 1 : Répartition des demandes approuvées par type d'accueil

Structures d'accueil collectif de jour	2'348 (57%)	1'633 nouvelles structures	715 augmentations de l'offre existante
Structures d'accueil parascolaire	1'679 (40%)	1'099 nouvelles structures	580 augmentations de l'offre existante
Accueil familial de jour	130 (3%)	106 formation et perfectionnement	24 projets
Projets à caractère novateur	3		
Total	4'160		

¹ RS 861

La Confédération a ainsi soutenu la création de 76'562 nouvelles places d'accueil : 45'217 en structures d'accueil collectif de jour et 31'345 en structures d'accueil parascolaire. Un aperçu du nombre de places créées par année d'ouverture se trouve dans le tableau 2. 190 demandes sont actuellement encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre le soutien de 4'396 places d'accueil supplémentaires durant la période allant de l'année 2022 à décembre 2024.

Tableau 2 : Nombre de nouvelles places d'accueil créées par année d'ouverture

	Structures d'accueil collectif de jour	Structures d'accueil parascolaire	Total par année
2003	1'638	1'237	2'875
2004	1'385	1'679	3'064
2005	1'737	1'465	3'202
2006	1'949	1'536	3'485
2007	2'423	1'971	4'394
2008	2'235	2'949	5'184
2009	2'499	2'668	5'167
2010	2'531	2'410	4'941
2011	3'021	1'698	4'719
2012	3'055	1'647	4'702
2013	2'541	1'559	4'100
2014	2'363	736	3'099
2015	2'418	1'500	3'918
2016	2'669	1'453	4'122
2017	2'144	763	2'907
2018	1'565	960	2'525
2019	1'726	1'256	2'982
2020	1'436	953	2'389
2021	2'679	1'607	4'286
2022*	1'979	1'052	3'031
2023*	1'224	245	1'469
Total	45'217	31'345	76'562

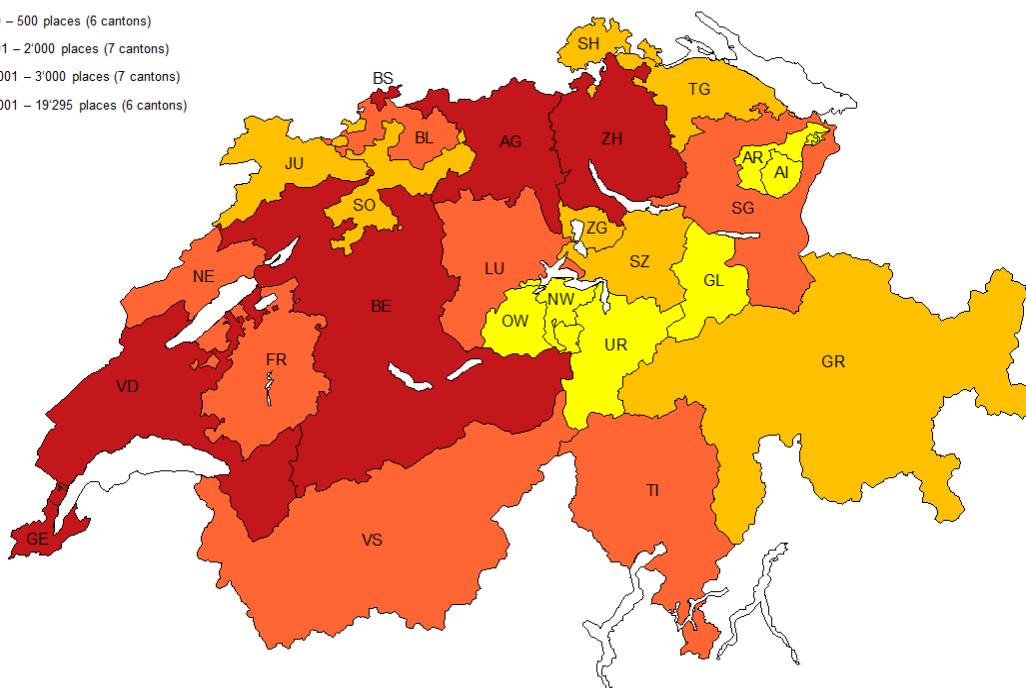
* 190 demandes sont encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre le soutien de 4'396 places d'accueil

37% des places a été créé en Suisse romande et au Tessin. Comparativement à leur population (0-15 ans), les cantons de BS, NE, VD, ZH et ZG ont créé le plus de nouvelles places. La liste détaillée de la répartition des demandes acceptées et des nouvelles places créées selon les cantons se trouve en annexe.

Graphique 1 : Répartition des nouvelles places selon les cantons

Légende :

- 10 – 500 places (6 cantons)
- 501 – 2'000 places (7 cantons)
- 2'001 – 3'000 places (7 cantons)
- 3'001 – 19'295 places (6 cantons)



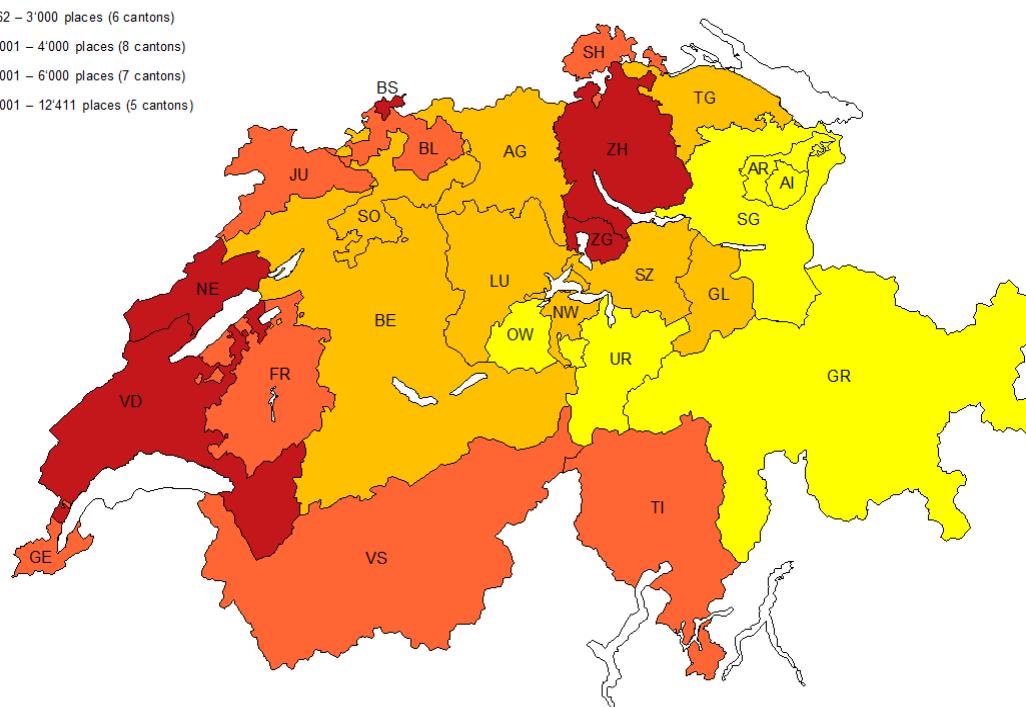
OFAS, Data

© swisstopo 2024

Graphique 2 : Répartition des nouvelles places par 100'000 enfants (0-15 ans) selon les cantons

Légende :

- 362 – 3'000 places (6 cantons)
- 3'001 – 4'000 places (8 cantons)
- 4'001 – 6'000 places (7 cantons)
- 6'001 – 12'411 places (5 cantons)

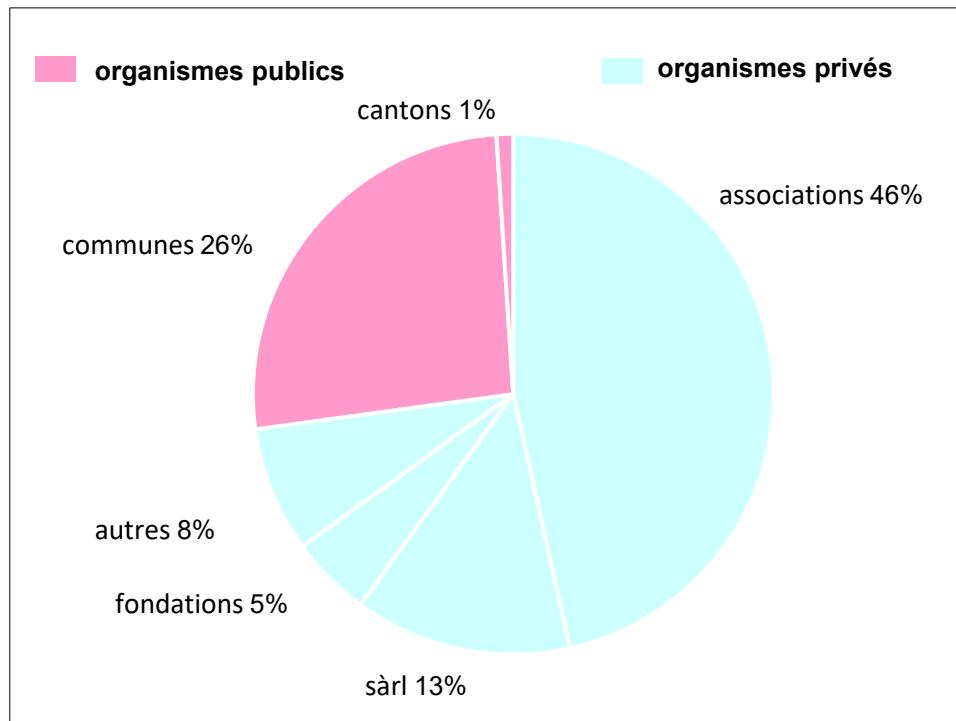


OFAS, Data

© swisstopo 2024

73% des demandes approuvées ont été déposées par un organisme privé : il s'agit avant tout d'associations et de Sàrl, dans quelques cas, de fondations et de SA et de raisons individuelles. Les autres demandes ont été déposées par des organismes publics : communes (26%) et canton (1%).

Graphique 3 : Demandes approuvées selon le type d'organisme responsable



- **Montants engagés**

Les 4'160 demandes approuvées représentent un montant total de 478 millions de francs (frais de gestion et d'administration exclus). Au 31 décembre 2023, 457 millions avaient d'ores et déjà été versés.

Tableau 3 : Montants engagés

	Nombre de demandes	Engagements
Demandes approuvées	4'160	Fr. 478 millions
dont versés (jusqu'au 31.12.2023)		Fr. 457 millions

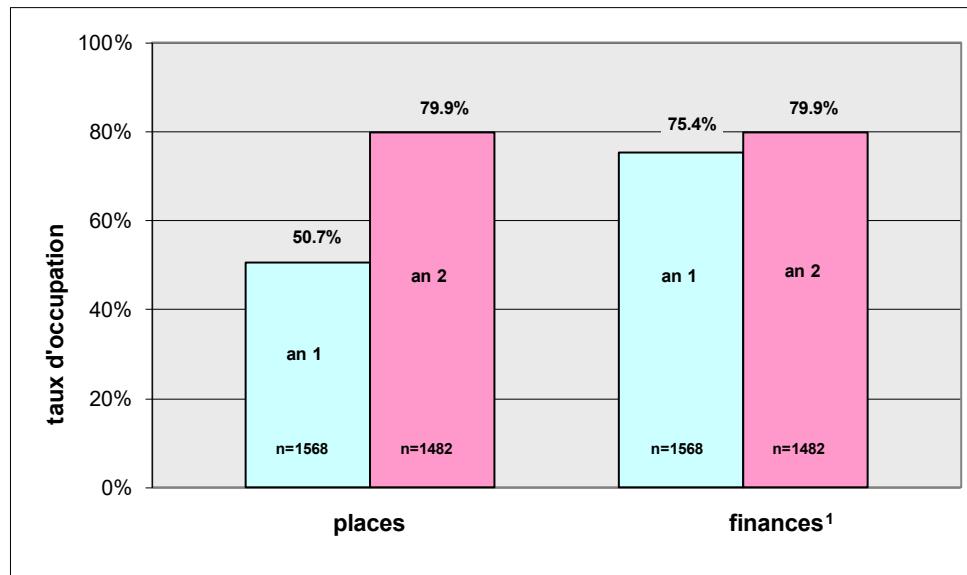
- **Demandes clôturées**

Sur les 4'160 demandes approuvées, 3'738 sont déjà clôturées², c'est-à-dire que les aides financières ont déjà été décomptées et versées pour toute la durée de la période d'allocation. 68'744 places ont ainsi été créées, dont 40'947 en structures d'accueil collectif de jour et 27'797 en structures d'accueil parascolaire. En tout, des aides financières d'un montant total de 436 millions de francs ont été versées. Les contributions des 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne à hauteur de 3,4 millions y sont également incluses. Un aperçu de la répartition cantonale se trouve en annexe.

- **Taux d'occupation des places d'accueil**

Le montant des aides financières dépend principalement du nombre de nouvelles places créées et de leur occupation. Le taux d'occupation des institutions varie considérablement. Au cours de la dernière année de contribution, se sont en moyenne environ 80% des places en crèches qui sont occupées au sein de structures nouvellement créées. Au sein des crèches ayant augmenté leur offre de manière significative, 89% de l'ensemble des places sont occupées.

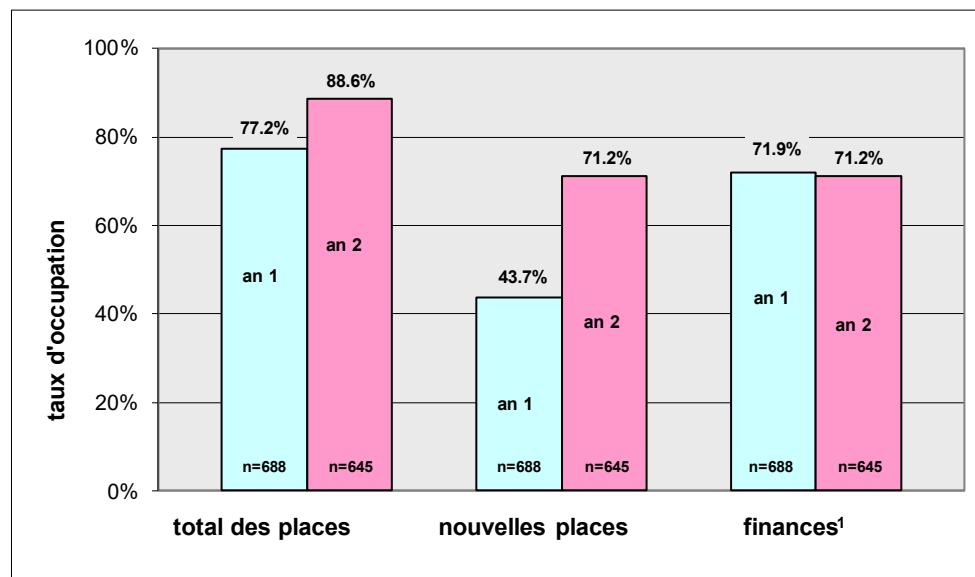
Graphique 4 : Structures d'accueil collectif de jour : nouvelles structures 1ère et 2ème année



1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

² Ce chiffre ne tient pas compte de 78 demandes, qui ont également été approuvées, mais pour lesquelles la nouvelle offre a été suspendue ou ne remplissait plus les conditions pour l'obtention des aides financières au cours de la période de contribution.

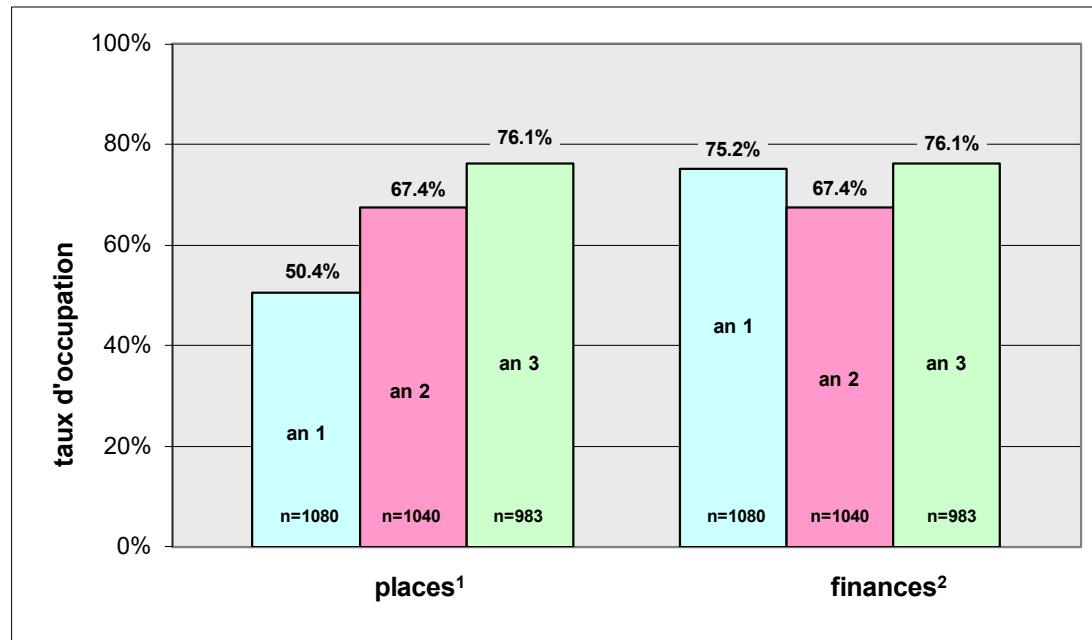
Graphique 5 : Structures d'accueil collectif de jour : augmentation 1ère et 2ème année



1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Au cours de la dernière année de contribution, se sont en moyenne environ 76% des places en structure d'accueil parascolaire qui sont occupées au sein de structures nouvellement créées. Au sein des structures d'accueil parascolaire ayant augmenté leur offre de manière significative, 82% de l'ensemble des places sont occupées.

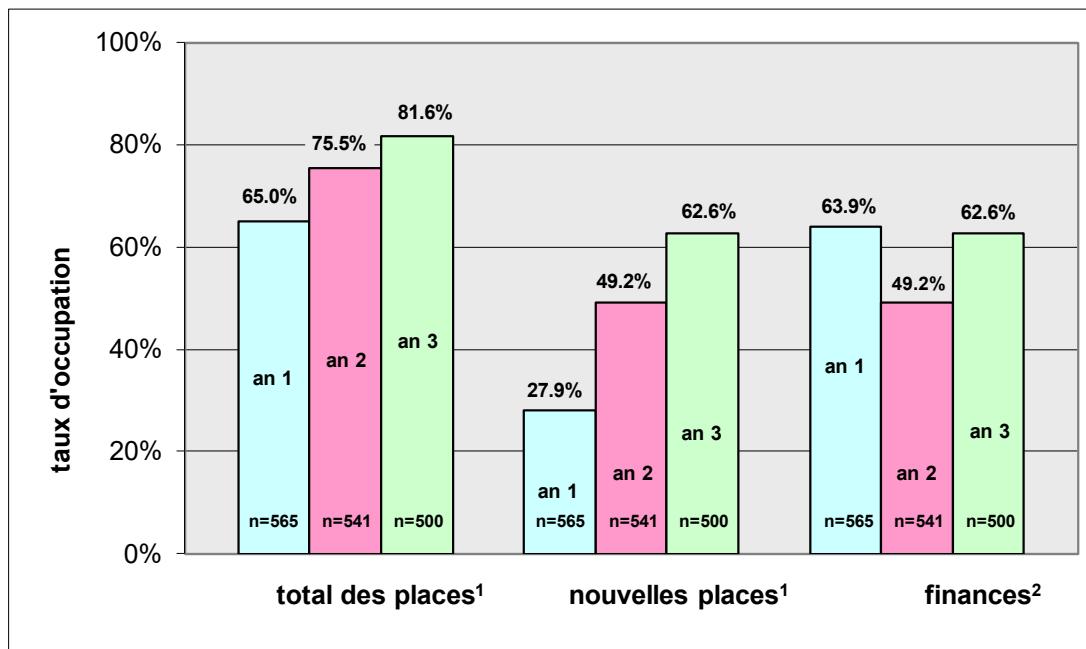
Graphique 6 : Structure d'accueil parascolaire : nouvelles structures 1ère, 2ème et 3ème année



1 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants)

2 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Graphique 7 : *Structures d'accueil parascolaire : augmentations 1ère, 2ème et 3ème année*



1 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants)

2 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, près de la moitié d'entre elles déclare ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Les principales raisons sont liées à l'âge des enfants (il manque surtout des places d'accueil pour les bébés) et aux plages horaires offertes « inadéquates » (pas de place disponible les jours désirés). Quant aux structures d'accueil parascolaire, seules 16% d'entre elles déclarent ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes.

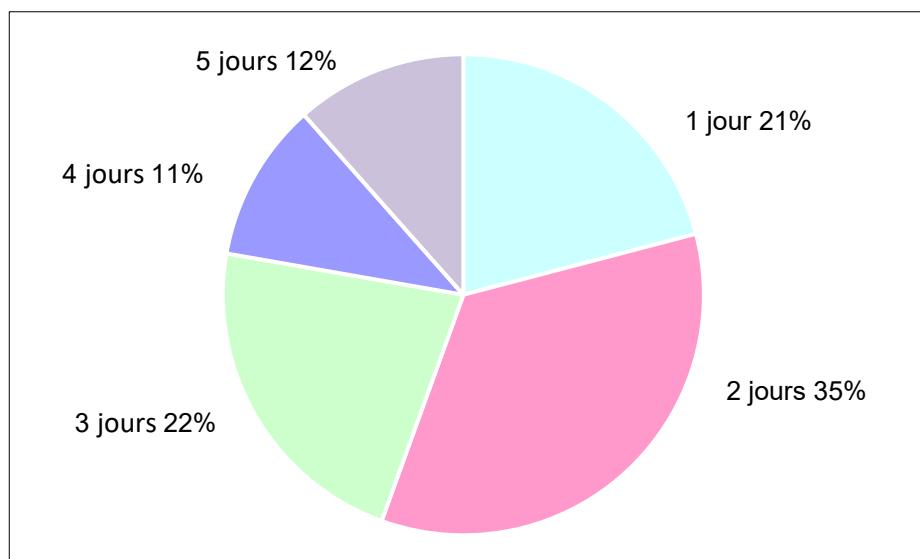
- **Données d'exploitation des institutions (enfants accueillis, personnel, tarifs)**

Dans les documents pour le décompte des aides financières, les institutions fournissent également des informations sur les enfants accueillis, le personnel et les tarifs. Le dépouillement de ces données donne les résultats suivants :

Structures d'accueil collectif de jour:

L'accueil concerne principalement les enfants âgés de 2 à 4 ans (58%) et ceux âgés de moins de 2 ans (34%). Par semaine, 35% des enfants fréquentent la structure d'accueil collectif de jour durant 2 jours, 22% durant 3 jours et 21% la fréquentent durant 1 jour, dont 72% des enfants sont accueillis à la journée et 26% à la demi-journée. L'accueil à l'heure est rare (2%). Pour le personnel, la part des apprentis/stagiaires est toujours élevée, ceux-ci occupant environ un tiers du pourcentage des postes. En tout, 43% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 63% des structures d'accueil fixent les tarifs en fonction des revenus et un tarif réduit a été appliqué pour 56% des enfants accueillis.

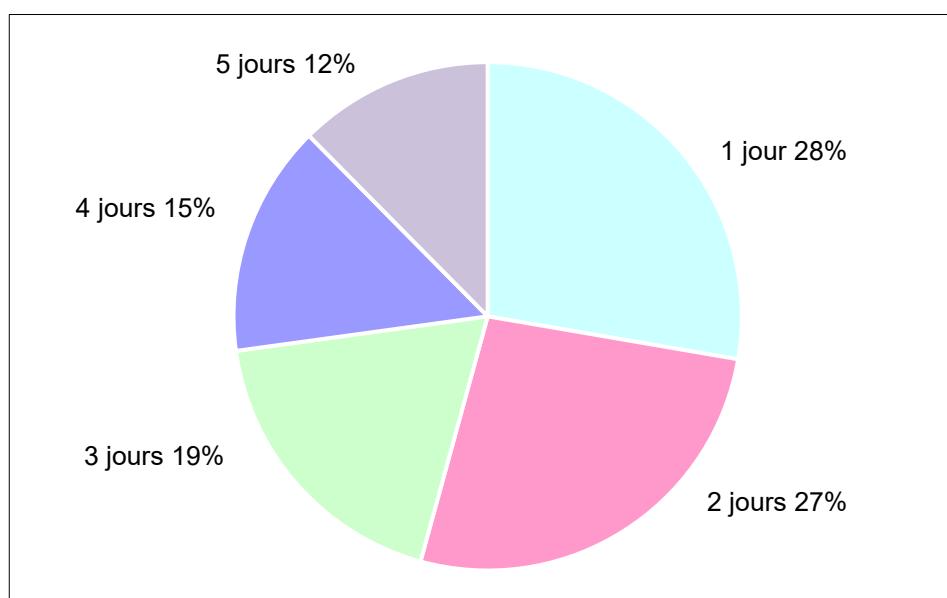
Graphique 8 : Durée de l'accueil en structure d'accueil collectif de jour



Structures d'accueil parascolaire:

Presque la moitié des enfants accueillis sont âgés de 7 à 10 ans, 31% ont moins de 7 ans, 18% sont âgés de 11 à 13 ans, 3% des enfants ont entre 14-16 ans. 28% des enfants est accueilli 1 jour par semaine, 27% 2 jours par semaine et 19% des enfants fréquentent la structure d'accueil 3 jours par semaine. 51% des enfants sont présents à 1 bloc horaire, 34% à 2 blocs horaires et 16% à 3 blocs horaires par jour. 43% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 77% des institutions fixent les tarifs selon les revenus et, au sein de celles-ci, un tarif réduit a été appliqué pour 63% des enfants accueillis.

Graphique 9 : Durée de l'accueil en structure d'accueil parascolaire



- **Les tendances actuelles des deux dernières années (2022 -2023)**

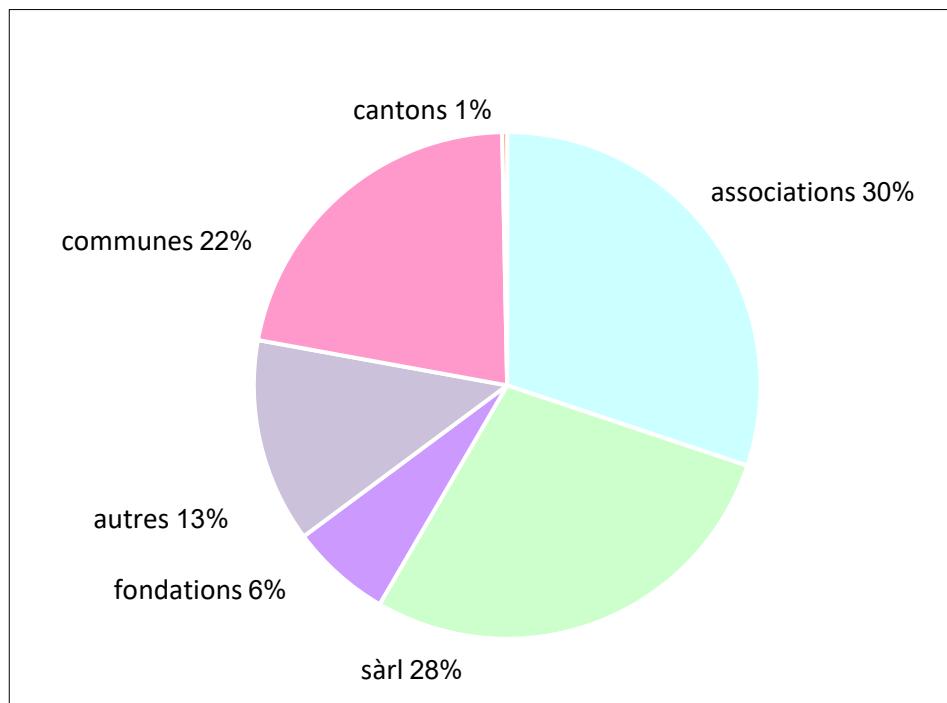
Il y a lieu de constater qu'il n'y a pas de modification notoire de l'occupation durant les années 2022-2023 par rapport aux données consolidées des 21 dernières années où le programme d'impulsion était en vigueur. L'occupation des structures d'accueil collectif de jour et d'accueil parascolaire reste relativement stable. En revanche, les places se remplissent moins rapidement durant la première année d'exploitation, mais sont après deux ans pour les structures d'accueil collectif de jour, respectivement trois ans pour les structures d'accueil parascolaire, mieux occupées.

En ce qui concerne les structures d'accueil collectif de jour, on remarque que les demandes de placement qui n'ont pas pu être prises en considération ont baissé durant les années 2022-2023, ce qui démontre une légère diminution de la pénurie de places en accueil collectif de jour. En 2022-2023 près de 41% des structures indiquent ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes de placement contre 48% durant les 21 dernières années.

Dans les structures d'accueil collectif de jour, le nombre de jour(s) durant le(s)quel(s) l'enfant fréquente la structure est resté identique. Cependant, en 2022-2023, 77% d'enfants fréquentent une structure par journée complète alors qu'ils n'étaient que 72% en moyenne durant les 21 dernières années. L'accueil à la demi-journée ou à l'heure est moins utilisé (23% contre 28%). Quant aux structures d'accueil parascolaire, le nombre de jours d'accueil a en moyenne légèrement augmenté, par exemple, l'accueil de 4 jours par semaine est davantage prisé (18% des enfants accueillis en 2022-2023 contre 15% en moyenne durant les 21 dernières années). Cela démontre que les enfants passent de plus en plus de temps dans les structures d'accueil parascolaire.

Concernant le type d'organisme responsable des structures d'accueil collectif de jour et d'accueil parascolaire, il apparaît que le nombre d'associations a diminué par rapport à la moyenne des 21 dernières années (30% contre 46%) alors que le nombre de Sàrl a fortement augmenté (28% contre 13%). On peut supposer que ce changement ait éventuellement un lien avec le fait que le programme d'impulsion n'a pas soutenu les entreprises à but lucratif lors de sa création. Cela a été modifié lors de la première prolongation du programme dès le 01.02.2011. Dès cette date, tous les organismes responsables ont pu obtenir une aide financière qu'ils soient à but lucratif ou non.

Graphique 10 : répartition des demandes acceptées par type d'organisme responsable 2022-2023



- **Perspectives**

Le programme d'impulsion allouant des aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants dans le but de soutenir la création de places d'accueil est limité dans le temps. Le 30 septembre 2022, le Parlement a décidé de prolonger une dernière fois ce programme jusqu'à l'adoption d'un acte mettant en œuvre l'initiative parlementaire 21.403 « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles ». Le programme d'impulsion reste ainsi en application jusqu'au 31 décembre 2024 au plus tard. En raison des travaux en cours pour la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 21.403, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) a adopté une nouvelle initiative parlementaire 23.478 pour une nouvelle prolongation jusqu'à fin 2026. Le Conseil fédéral a pris positivement position au printemps 2024. Le projet de l'initiative parlementaire 21.403 prévoit de verser à tous les parents qui confient leur enfant à une garde institutionnelle une contribution fédérale de 20% du coût moyen d'une place d'accueil extra-familial. De plus, il prévoit le soutien des cantons, au moyen de conventions-programmes, pour le développement de l'offre d'accueil extra-familial. Ces conventions doivent permettre de réduire considérablement les contributions versées par les parents et d'améliorer l'éducation de la petite enfance de manière à augmenter les chances de développement des enfants et à permettre un meilleur équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. La CSEC-E est entrée en matière durant l'été 2023. La commission a décidé de finaliser un nouveau concept d'allocation de garde d'enfants conformément à la loi sur les allocations familiales. Le projet doit notamment servir de moyen de lutte contre la pénurie de personnel qualifié. Le projet prévoit une allocation de garde pour les parents conformément à la loi sur les allocations familiales, dont le montant est calculé en fonction de l'importance de la garde institutionnelle des enfants. La consultation se termine mi-juin 2024.

- **Informations complémentaires**

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.ofas.admin.ch/impulse>

Annexe : - Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons
- Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons

Annexe

Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons

	demandes acceptées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		population 2022 0 - 15 ans	
canton	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	280	6.7%	2'515	5.6%	1'545	4.9%	4'060	5.3%	117'246	8.3%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	10	0.0%	2'766	0.2%
AR	18	0.4%	129	0.3%	76	0.2%	205	0.3%	9'333	0.7%
BE	432	10.4%	4'648	10.3%	1'723	5.5%	6'371	8.3%	162'179	11.5%
BL	133	3.2%	1'202	2.7%	819	2.6%	2'021	2.6%	45'510	3.2%
BS	142	3.4%	1'705	3.8%	1'811	5.8%	3'516	4.6%	28'327	2.0%
FR	167	4.0%	1'245	2.8%	1'145	3.7%	2'390	3.1%	58'675	4.2%
GE	103	2.5%	4'599	10.2%	330	1.1%	4'929	6.4%	86'541	6.1%
GL	18	0.4%	58	0.1%	145	0.5%	203	0.3%	6'415	0.5%
GR	62	1.5%	572	1.3%	264	0.8%	836	1.1%	28'136	2.0%
JU	41	1.0%	243	0.5%	298	0.9%	541	0.7%	11'847	0.8%
LU	192	4.6%	1'593	3.5%	912	2.9%	2'505	3.3%	69'644	4.9%
NE	126	3.0%	1'145	2.5%	1'457	4.6%	2'602	3.4%	28'347	2.0%
NW	15	0.4%	126	0.3%	65	0.2%	191	0.2%	6'295	0.4%
OW	16	0.4%	133	0.3%	24	0.1%	157	0.2%	6'194	0.4%
SG	197	4.7%	1'302	2.9%	1'281	4.1%	2'583	3.4%	86'419	6.1%
SH	39	0.9%	344	0.8%	277	0.9%	621	0.8%	13'021	0.9%
SO	104	2.5%	813	1.8%	572	1.8%	1'385	1.8%	43'870	3.1%
SZ	58	1.4%	457	1.0%	325	1.0%	782	1.0%	25'416	1.8%
TG	114	2.7%	877	1.9%	683	2.2%	1'560	2.0%	47'897	3.4%
TI	126	3.0%	1'347	3.0%	820	2.6%	2'167	2.8%	48'504	3.4%
UR	5	0.1%	20	0.0%	10	0.0%	30	0.0%	5'824	0.4%
VD	518	12.5%	6'712	14.8%	6'657	21.2%	13'369	17.5%	142'690	10.1%
VS	164	3.9%	1'271	2.8%	1'412	4.5%	2'683	3.5%	54'954	3.9%
ZG	91	2.2%	990	2.2%	561	1.8%	1'551	2.0%	21'366	1.5%
ZH	996	23.9%	11'171	24.7%	8'124	25.9%	19'295	25.2%	255'334	18.1%
TOTAL	4'160	100.0%	45'217	100.0%	31'345	100.0%	76'562	100.0%	1'412'750	100.0%

Annexe

Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons (sans les demandes interrompues)

	demandes clôturées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		aides financières versées	
	canton	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	en francs
AG	244	6.5%	2'178	5.3%	1'424	5.1%	3'602	5.2%	21'371'061	4.9%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	10	0.0%	52'635	0.0%
AR	15	0.4%	119	0.3%	81	0.3%	200	0.3%	1'168'500	0.3%
BE	386	10.3%	4'059	9.9%	1'598	5.7%	5'657	8.2%	40'197'634	9.2%
BL	117	3.1%	1'102	2.7%	733	2.6%	1'835	2.7%	10'691'541	2.5%
BS	129	3.4%	1'466	3.6%	1'730	6.2%	3'196	4.6%	17'873'315	4.1%
FR	142	3.8%	958	2.3%	1'045	3.8%	2'003	2.9%	11'286'250	2.6%
GE	94	2.5%	4'256	10.4%	25	0.1%	4'281	6.2%	36'906'564	8.5%
GL	18	0.5%	58	0.1%	145	0.5%	203	0.3%	944'036	0.2%
GR	53	1.4%	500	1.2%	212	0.8%	712	1.0%	4'121'845	0.9%
JU	38	1.0%	201	0.5%	285	1.0%	486	0.7%	2'658'211	0.6%
LU	178	4.8%	1'416	3.5%	880	3.2%	2'296	3.3%	17'119'390	3.9%
NE	121	3.2%	1'145	2.8%	1'346	4.8%	2'491	3.6%	15'756'024	3.6%
NW	11	0.3%	101	0.2%	25	0.1%	126	0.2%	749'856	0.2%
OW	14	0.4%	111	0.3%	24	0.1%	135	0.2%	929'618	0.2%
SG	177	4.7%	1'207	2.9%	1'148	4.1%	2'355	3.4%	13'080'795	3.0%
SH	32	0.9%	315	0.8%	188	0.7%	503	0.7%	3'065'118	0.7%
SO	89	2.4%	711	1.7%	468	1.7%	1'179	1.7%	6'828'515	1.6%
SZ	49	1.3%	351	0.9%	283	1.0%	634	0.9%	3'789'870	0.9%
TG	97	2.6%	780	1.9%	597	2.1%	1'377	2.0%	8'177'002	1.9%
TI	102	2.7%	1'098	2.7%	730	2.6%	1'828	2.7%	11'137'743	2.6%
UR	5	0.1%	20	0.0%	10	0.0%	30	0.0%	187'049	0.0%
VD	465	12.4%	6'368	15.6%	5'397	19.4%	11'765	17.1%	74'161'668	17.0%
VS	150	4.0%	1'184	2.9%	1'308	4.7%	2'492	3.6%	13'339'458	3.1%
ZG	82	2.2%	924	2.3%	434	1.6%	1'358	2.0%	8'933'390	2.0%
ZH	930	24.9%	10'319	25.2%	7'671	27.6%	17'990	26.2%	111'248'775	25.5%
TOTAL	3'741	100.0%	40'947	100.0%	27'797	100.0%	68'744	100.0%	435'775'863	100.0%